

DÉMARCHES

Changement de prénom

Si vous êtes français ou réfugié, vous pouvez demander à changer de prénom. La démarche est différente pour une francisation du prénom dans le cadre de l'acquisition de la nationalité française.

Conditions



Il faudra prouver que cette demande est justifiée par un intérêt légitime (prénom ridicule ou vous portez un préjudice par exemple). Vous pouvez également demander l'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms. Pour un mineur ou un majeur en tutelle, la demande doit être faite par son représentant légal. Si l'enfant a plus de 13 ans, son consentement est nécessaire.

Coût



La démarche est gratuite

Pièces à fournir

Personne majeure



Justificatifs d'identité et de résidence

- Copie intégrale originale de votre acte de naissance, datant de moins de 3 mois ;
- Pièce d'identité originale en cours de validité ;
- Justificatif de domicile récent (si vous êtes hébergé par un tiers, justificatif de domicile récent de la personne qui vous héberge + attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge certifiant l'hébergement).

Justificatifs de l'intérêt légitime de la demande

Selon votre situation, vous pouvez produire les justificatifs suivants :

- Enfance ou scolarité : certificat d'accouchement, copie du carnet de santé, copie du livret de famille, copies des diplômes, etc.
- Vie professionnelle : contrat de travail, attestation de collègues de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), copies de courriels professionnels, etc.
- Vie administrative : copies de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatifs de domicile, etc.
- Vie personnelle (famille, amis, loisirs) : attestations de proches, certificat d'inscription à une activité de loisirs, etc.
- Vous pouvez également joindre des certificats médicaux établissant les difficultés que vous rencontrez à cause de votre prénom.

Cette liste « intérêt légitime » est donnée à titre indicative et les éléments ne sont pas cumulatifs.

Actes d'état civil devant être mis à jour à la suite du changement de prénom

Selon votre situation, vous devez produire les copies intégrales originales des actes suivants :

- Acte de mariage ;
- Acte de naissance de votre époux(se) ou partenaire de Pacs ;
- Acte de naissance de chacun de vos enfants.

Justificatifs de l'identité du tuteur pour un majeur sous tutelle

- Copie de la décision de justice vous ayant désigné ou renouvelé en cette qualité ;
- Copie de votre pièce d'identité en cours de validité

Justificatifs de l'identité du demandeur

Selon votre situation, vous devez produire les justificatifs suivants :

- › Copie d'une pièce d'identité en cours de validité du ou des parent(s), représentants légaux de l'enfant ;
- › Si nécessaire, preuve de la qualité de représentant légal du mineur (copie de la déclaration d'exercice conjoint de l'autorité parentale, décision judiciaire d'adoption simple, décision judiciaire statuant sur l'autorité parentale, copie intégrale de l'acte de décès d'un parent, délibération du conseil de famille, décision des services du département, etc.) ;
- › Consentement du mineur s'il a plus de 13 ans (formulaire signé par l'enfant + copie d'une pièce d'identité en cours de validité avec la signature de l'enfant) ;

Justificatif de résidence du demandeur

- › Justificatif de domicile récent (si vous êtes hébergé par un tiers, justificatif de domicile récent de la personne qui vous héberge + attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge certifiant l'hébergement).

Justificatifs d'identité du mineur

- › Copie intégrale originale de l'acte de naissance, datant de moins de 3 mois ;
- › Pièce d'identité originale en cours de validité.



VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00

- › Vie personnelle (famille, amis, loisirs) : attestations de proches, certificat d'inscription à une activité de loisirs, etc.

Vous pouvez également joindre des certificats médicaux établissant les difficultés que l'enfant rencontre à cause de son prénom.